

COMMISSION DE
LA CAPITALE
NATIONALE

Québec

Québec, le 8 décembre 2005

Madame Danielle Dallaire
Coordonnatrice du secrétariat de la commission
Bureau d'audiences publiques sur l'environnement
Édifice Lomer-Gouin
575, rue Saint-Amable, bureau 2.10
Québec (Québec) G1R 6A6

Objet : Projet d'aménagement de la promenade Samuel-De Champlain entre le pont Pierre-Laporte et la côte de l'Église à Québec

Madame,

Il nous fait plaisir de vous faire parvenir l'information concernant l'aménagement de rampes d'accès publiques, tel que demandé dans votre lettre du 2 décembre dernier.

Photos de la rampe de mise à l'eau

Vous trouverez ci-joint une série de photos illustrant la rampe de mise à l'eau située sur le terrain à l'est du bâtiment des Tennis Montcalm. Elle constitue un bon exemple de ce type d'équipement.

Cette rampe en béton est en bon état et facilement accessible. On y voit aussi une guérite qui abrite le gardien de sécurité en charge de la gestion de cette mise à l'eau. Des frais de 20 \$ sont toutefois requis pour son utilisation. Il est aussi possible d'avoir un abonnement saisonnier, mais nous ne possédons pas ces données actuellement. Une aire de stationnement juxte la rampe sur le côté est et permet d'accueillir les véhicules avec remorque.

Cette rampe de mise à l'eau est située à environ 3,5 kilomètres du projet de la promenade Samuel-De Champlain. Une autre rampe de mise à l'eau est aussi accessible au Yacht Club de Québec, mais nous n'en connaissons pas les conditions d'accès.

.../2

Normes, contraintes ou exigences

Quant aux normes, contraintes ou exigences s'appliquant à l'aménagement de rampes d'accès publiques, vous trouverez en annexe un plan-type de rampe (ref. Graphic standards) indiquant les critères de conception.

Lors de l'élaboration du concept, la Commission de la capitale nationale du Québec (CCNQ) a vérifié la faisabilité de construire une rampe au quai Irving et en a conclu qu'il n'était pas possible de le faire, vu les multiples contraintes que cela comportait. La hauteur à négocier étant de 5 mètres de dénivelé, il faudrait prévoir une rampe de 40 à 50 mètres de longueur, ce qui est pratiquement la longueur du quai actuel.

Il est techniquement non recommandable de prévoir une rampe sur le côté « ouest » du quai car, d'une part, on modifie la rive au niveau de l'enrochement avec un impact environnemental certain. D'autre part, ce côté du quai est à contre-courant et non protégé des vents dominants. Sur le côté « est » du quai, la problématique est la suivante : on doit réduire d'au moins 6 mètres la largeur du quai sur lequel sera aménagé le bâtiment polyvalent et la promenade. Ce 6 mètres vient aussi réduire la largeur de la petite plage dont les dimensions sont déjà minimales pour accueillir quelques kayaks, canots et promeneurs.

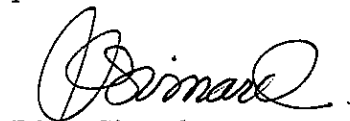
Enfin, le peu d'espace entourant le quai Irving, notamment au niveau de l'intersection du boulevard, rend impossible la construction d'un débarcadère (véhicule avec remorque) à cet endroit et en compromet l'aménagement. La CCNQ a donc choisi de favoriser les utilisateurs de petites embarcations légères ainsi que de donner à plusieurs milliers de personnes la possibilité de récupérer le quai Irving comme lieu de services et de convergence des activités.

Caractérisation des sols

Concernant les travaux de réhabilitation environnementale des sols au site Ross et les activités de traitement des sols au site Gignac, nous sommes toujours en attente d'une réponse de la société Irving pour l'obtention de ce document.

Nous vous prions de recevoir, Madame, nos salutations distinguées.

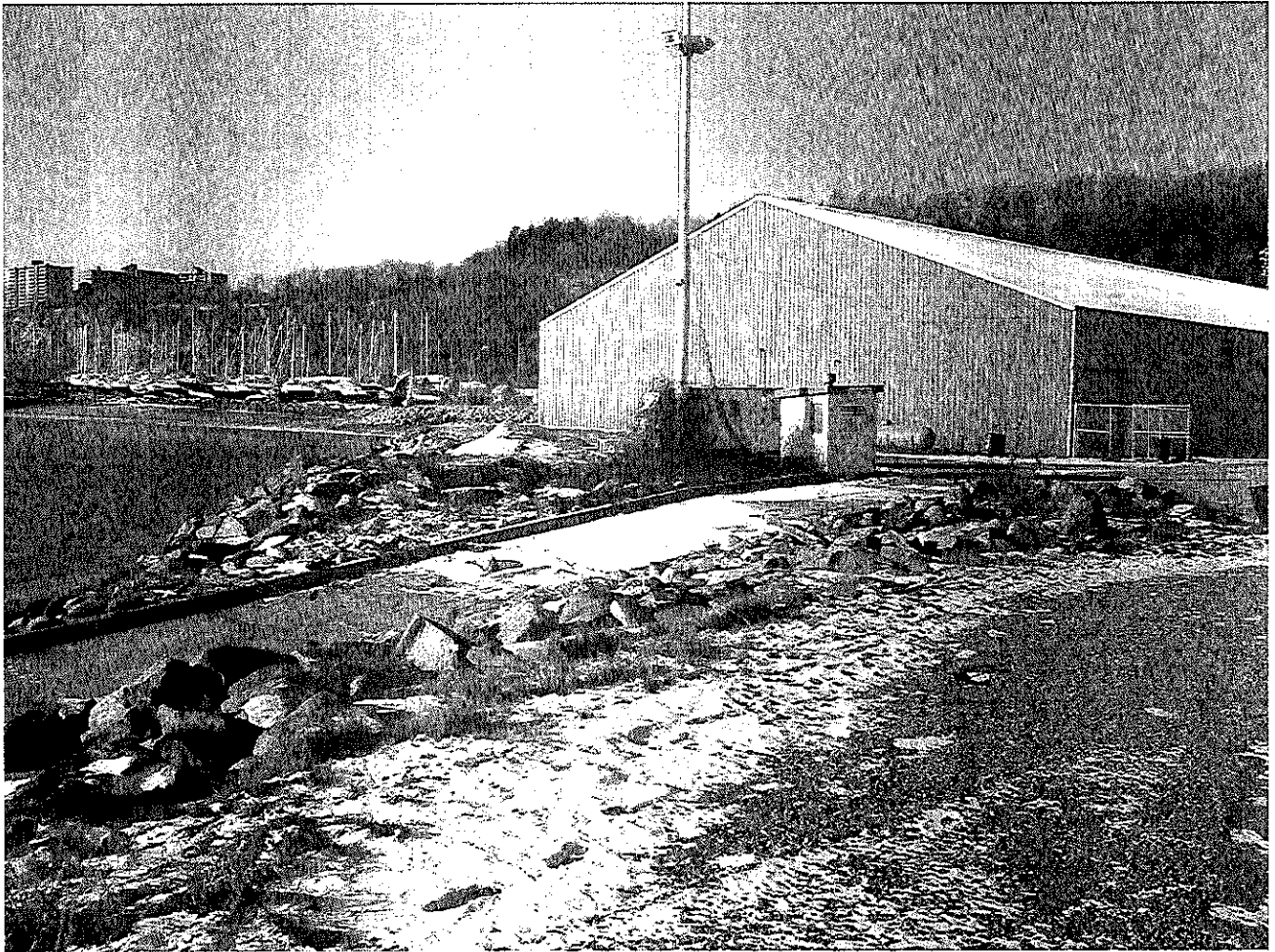
La directrice du projet de la
promenade Samuel-De Champlain,

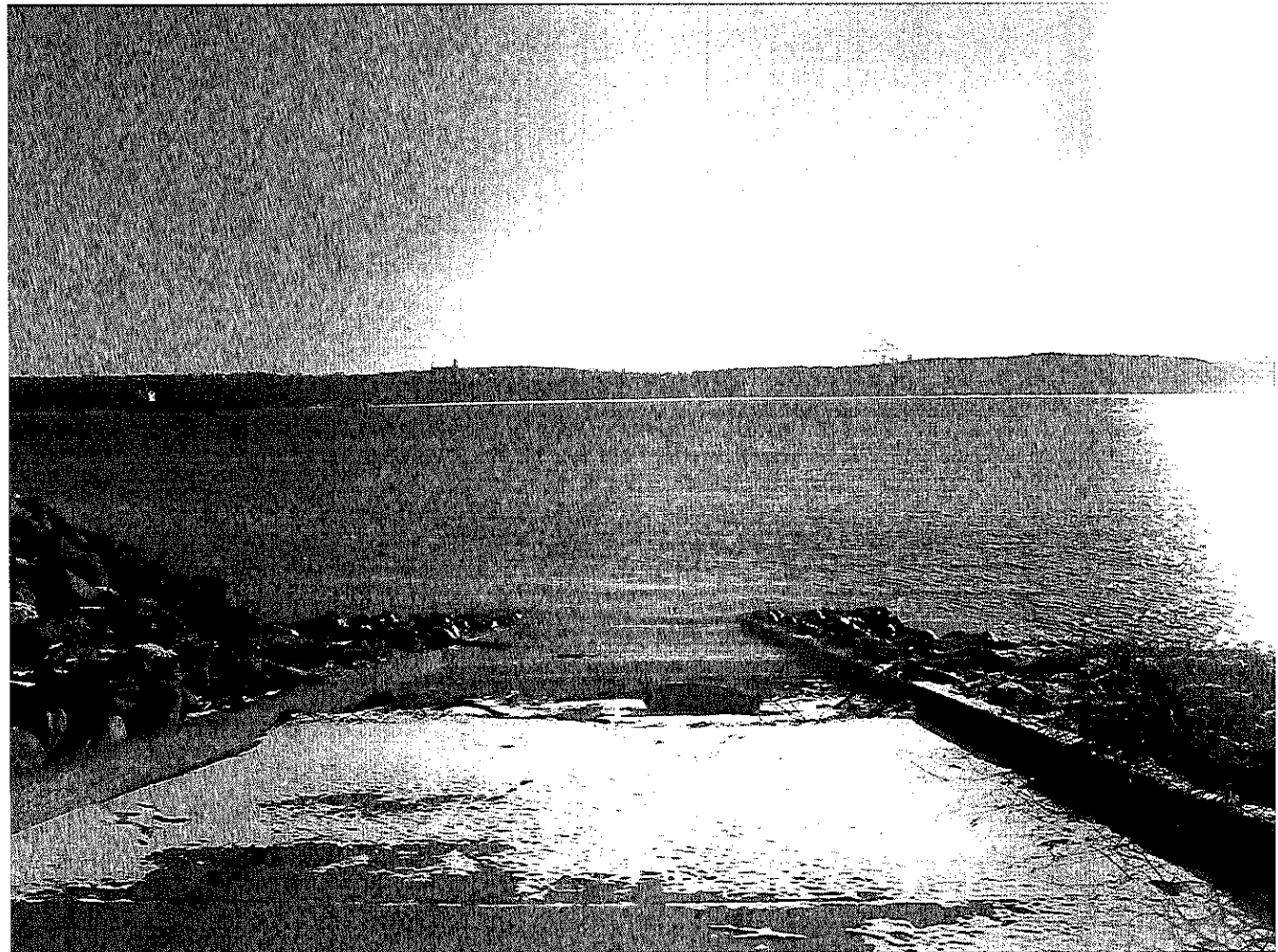


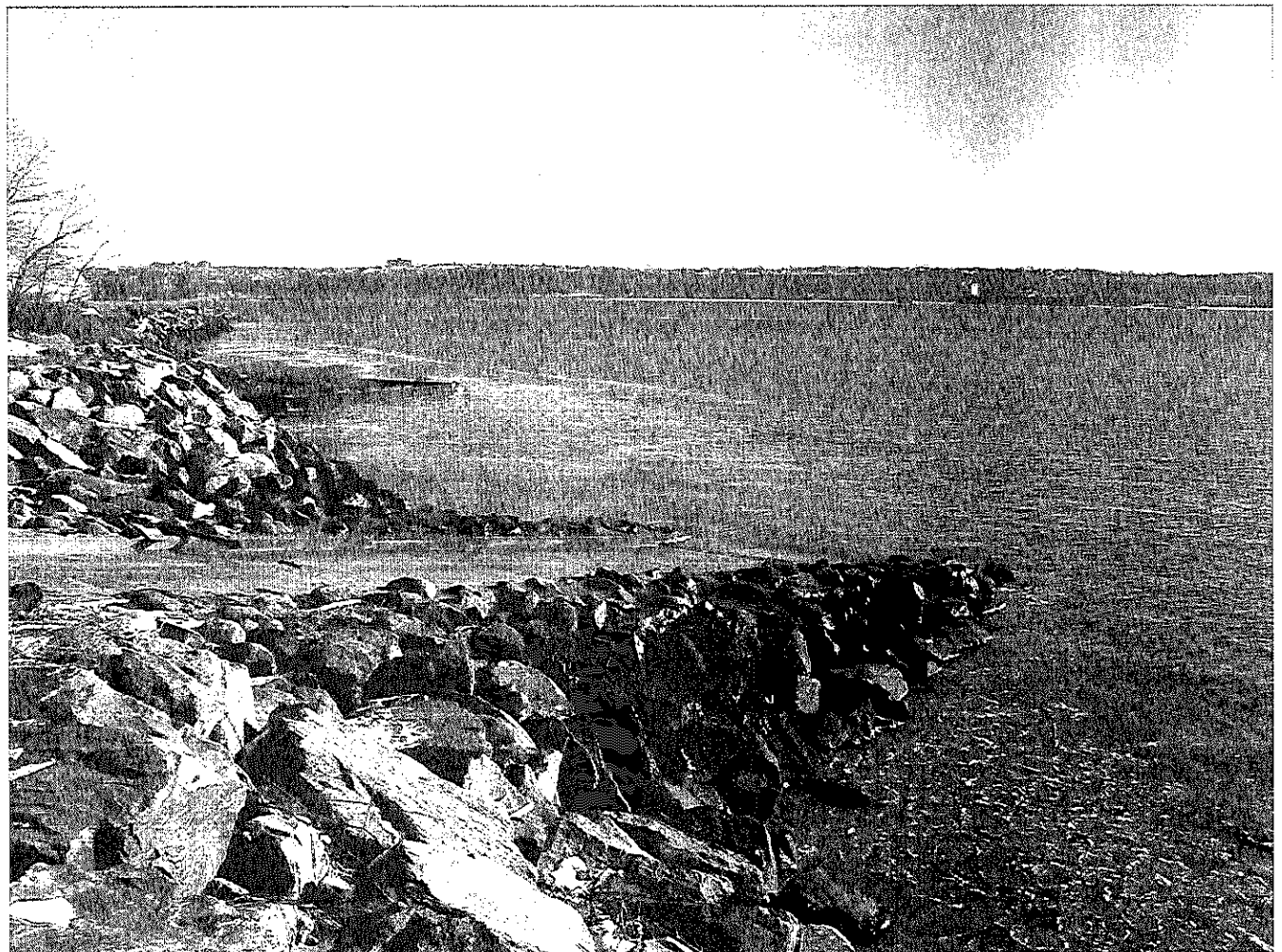
Diane Simard

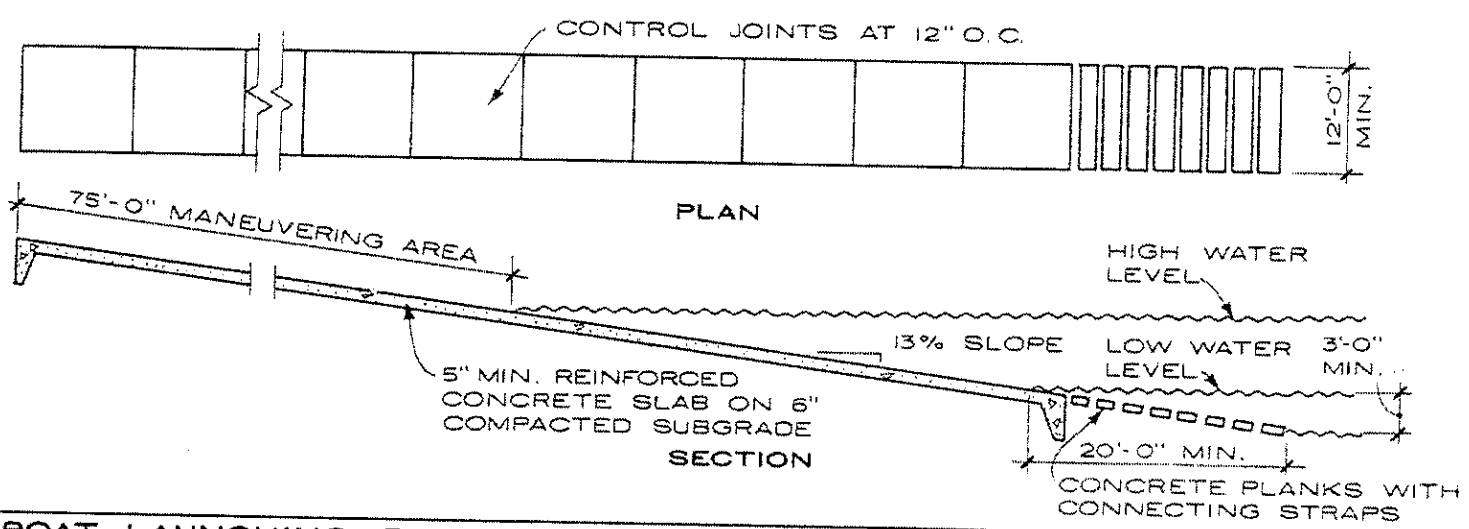
Pièces jointes











BOAT LAUNCHING RAMP